

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2026-073

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13702 Situation : Cimetière BILLY

Division : 4 / Carré : F / Allée : 2 - Empl : 13

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2026-024 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2026-374 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à

Monsieur Ratko KLISURA,

CONSIDÉRANT la demande présentée par Madame PARLIER Evelyne domiciliée 85 impasse des Sophoras 34280 La Grande-Motte (Hérault) mandataire de Monsieur DUMAY Henri domicilié 61 Rue des Treize Saules 95470 Saint-Witz (Val-d'Oise), et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 12248 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 15 ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 25 août 2020 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 24 août 2035 pour une durée de quinze ans.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2026/51 du 10 avril 2026.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le

16 JUIL. 2026

Pour le Maire,

Le conseiller municipal,

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le

Ratko KLISURA